



Le rendez-vous Post-Permis

Les stages post-permis et réduction de la période probatoire

Les titulaires d'un premier permis de conduire qui choisissent de suivre une formation complémentaire « postpermis », entre 6 et 12 mois après l'obtention du permis, bénéficient d'une réduction de la période probatoire.

Un stage postpermis : pourquoi et pour qui ?

Cette formation d'une journée, si elle est suivie entre six et douze mois après l'obtention du permis, a pour objectif d'engager une prise de conscience sur le risque afin d'éviter un sentiment de surconfiance au moment où le jeune conducteur a acquis davantage d'assurance au volant. Près d'un quart des accidents impliquent un conducteur novice, ayant moins de 2 ans de permis.

Réduction de la période probatoire

En suivant ce stage, la période probatoire est réduite à 2 ans, au lieu de trois pour les formations traditionnelles (et à un an et demi au lieu de 2 ans pour ceux ayant bénéficié de la conduite accompagnée), sous réserve de ne pas avoir commis d'infraction entraînant la perte de points sur son permis. Gagnez jusqu'à 1 an sur votre période probatoire !

Depuis le 11 mai 2019, les titulaires d'un 1er permis de conduire qui ont suivi une formation complémentaire « post-permis » bénéficient d'une réduction de leur période probatoire.

La condition est de n'avoir commis aucune infraction ayant donné lieu à un retrait de points ou ayant entraîné une mesure de restriction ou de suspension de votre permis de conduire.

Déroulement de la formation complémentaire jeune conducteur

Une seule journée de formation : La formation est collective (6 à 12 élèves par stage) et se déroule sur une journée soit 7 heures.

L'objectif est de renforcer les compétences acquises lors de la formation initiale du permis et durant les premiers mois de conduite autonome, afin de conduire de manière plus sûre.

Au programme

La formation suscite l'échange sur les expériences de conduite entre conducteurs d'une même génération.

Elle s'articule autour de 2 thématiques :

1. Améliorer la compréhension et la gestion de situations de conduite complexes
2. Rendre les déplacements plus sûrs et plus citoyens par des choix de mobilité responsables

A l'issue de la formation, votre auto-école ECP vous délivre une attestation de suivi de la formation complémentaire post-permis.

Selon les statistiques, les jeunes conducteurs sont victimes d'un nombre d'accidents considérable entre le 6e et le 12e mois d'obtention de leur permis. Ce pic d'accidentalité est lié à la sur-confiance ressentie par les jeunes conducteurs après avoir obtenu leur permis de conduire. En lançant ce stage d'après permis, la Sécurité routière a pour objectif de lutter contre cette tendance et de réduire le nombre d'accidents chez les jeunes. Ce concept de stage a déjà fait ses preuves dans d'autres pays.

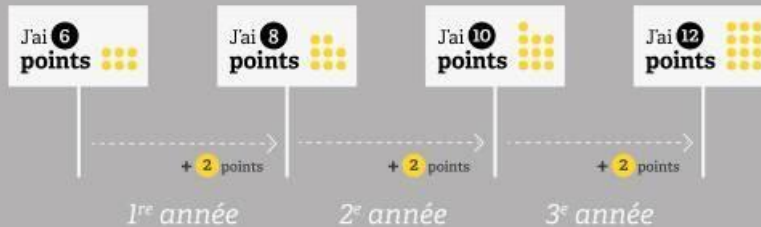
COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC "UNE FORMATION POST PERMIS" ?



CAS N°1 :

J'ai eu le permis en conduite traditionnelle

SANS
la formation post permis



AVEC
la formation post permis



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.

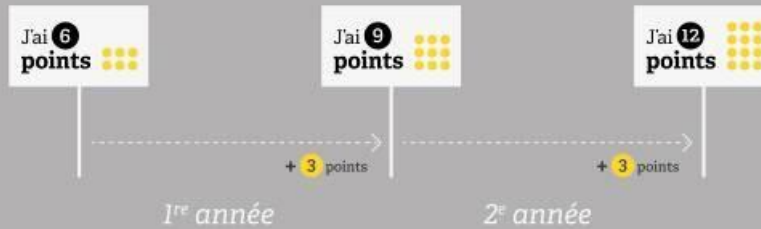
COMMENT RACCOURCIR LE DÉLAI POUR ACQUÉRIR SES 12 POINTS AVEC "UNE FORMATION POST PERMIS" ?



CAS N°2 :

J'ai eu le permis en conduite accompagnée

SANS la formation post permis



AVEC la formation post permis



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.